



Chantage de mon ex mari enfant en danger pour scolarité

Par **marlenefamily**, le **24/04/2012** à **13:59**

Bonjour,

Je suis complètement perdu et je m'adresse à tout ceux qui sont passer là comment faire.

Voilà le problème mon ex mari est d'accord pour inscrire notre fils dans une autre école celle que j'ai choisi mais il émet des conditions qui sont:

(Tu en prends la garde comme tu le souhaite, comme prévu:

Tu me demanderas jamais de pension pour lui ou pour toi,

Tu assumes les frais en totalité de l'école privé car cela est ton choix et non pas le mien,

Je partage pour moitié avec toi, les frais de sortie scolaire ainsi que les dépassement d'honoraire médicaux (facture à l'appui).

Je veux avoir la possibilité de le voir quelques mercredi dans le mois et un week-end sur deux par mois.

A MA CHARGE DE VENIR LE RÉCUPÉRER POUR MA GARDE ET TE LE RAMENER.

-Pour la maison :

Je veux ton accord de mise en vente,

La liste et les factures de ce qui t'appartiens dans la maison que tu veux récupérer,

La date **RAPIDE** de récupération de tes affaires pour la mise en vente de la maison.

Fait le faire sous forme de contrat:

Avec tout ça, je me présenterais devant l'école des réception de tous ces documents.

Écrit en lettre officiel par ton avocat envoyé à mon avocat,

que ce contrat clôture enfin le divorce pour le bien être de tous.

j'ai RDV avec mon avocat le 27 Avril, essayi de faire le nécessaire avant la date prévu pour notre rendez-vous à l'école.)

Je suis complètement perdu car je pense que si je n'accepte pas son contrat je ne reverrais pas mon fils et il se sert de lui comme moyen de pression.

Cordialement

Par **Marion2**, le **24/04/2012 à 14:52**

Bonjour,

Et que pense votre avocat des conditons de votre mari ???

Je ne vois pas du tout pourquoi vous ne reverriez pas votre fils si vous refusez les propositions de votre mari !!! Il ne faut pas que vous ayiez peur de lui !

Il ne faut pas oublier que le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.
Quel âge a votre fils ?

Cdt

Par **marlenefamily**, le **24/04/2012 à 14:57**

pour le moment mon avocat ne m'a rien dit car il est en audience.

Moi j'ai peur dans le sens que je veux que mon fils est une scolarité normal car il est en echec scolaire là ou il est actuellement. Pour moi c'est du chantage qu'il me fait car si je ne fait pas comme il dit mon fils ne me reviendra pas en garde normal.

Un coup il est d'accord et maintenant voila les condition que je dois remplir pour reobtenir la garde de mon fils

Par **Marion2**, le **24/04/2012 à 18:17**

Vous demanderez à votre avocat qu'il parle (ou que vous puissiez parler) au JAF concernant les problèmes de scolarité concernant votre fils.

Vote mari n'a absolument aucune condition à vous dicter pour que vous ayiez la garde de votre fils. Ce n'est pas lui qui décide, c'est le JAF et le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Vous ne signez rien.

Contactez votre avocat dès que possible, il n'est tout de même pas toujours en audience.

Quel âge a votre fils ?

Par **marlenefamily**, le **24/04/2012 à 18:19**

mon fils a 8 ans

Par **Marion2**, le **25/04/2012 à 08:27**

Bojor,

Vous pouvez demander au greffe du Tribunal de Grande Instance que le Bâtonnier désigne un avocat pour votre fils (gratuit pour les mineurs).

L'avocat représentera votre fils. Si votre fils préfère rester avec vous, n'hésitez surtout pas, à plus forte raison que c'est entièrement gratuit.

Cordialement.

Par **marlenefamily**, le **25/04/2012 à 09:27**

mon fils a déjà un avocat, donc je pense que le jour de l'audience je demanderai une audition d'enfant.

Moi ce qui me faisais peur c'est le fait que si je renonçais pas à la pension alimentaire il refuserais que mon fils revienne chez moi comme avant.

Par **Marion2**, le **25/04/2012 à 16:52**

Ne cédez pas à son chantage !!! Vous avez un avocat, alors parlez-lui des menaces de votre ex-mari.

Si le divorce est déjà prononcé et qu'il s'agit d'une simple audience, et que vous n'avez pas d'avocat, parlez au JAF des menaces du père.

Il ne faut pas oublier qu'il oublie que la pension alimentaire n'est pas pour vous, mais pour son fils !!!

Si jamais un jour il refusait de vous ramener votre fils, vous allez immédiatement à la

gendarmerie avec votre jugement et ils se chargeront de faire respecter les termes du jugement à votre ex-mari !

Ne vous laissez pas faire !!!

Par **marlenefamily**, le **25/04/2012 à 17:13**

le divorce n'est pas encore prononcé et maintenant je ne céderais pas à son chantage.

j'attends de joindre mon avocate et je vous tiens au courant.

Merci

Par **Marion2**, le **25/04/2012 à 17:41**

Vous avez raison.

Bon courage à vous.

Par **marlenefamily**, le **25/04/2012 à 20:46**

merci